

# Vers l'amont de la Loire

du samedi 24 mai 2025 au dimanche 25 mai 2025

Encadrants : <a href="#">Laurent Métivier, Agnès Métivier</a>	Niveau : <b>Moyen T2</b> <sup>1</sup>
Avec accord : <b>Non</b>	Itinérant avec portage
Effectif maximum : <b>7</b>	Gîte d'étape

Un tour entre Retournac et Vorey de part et d'autre de la Loire

## Niveau et esprit

Niveau et esprit

Caractéristiques du parcours programmé :

Niveau technique: T2 : itinéraire sur petites routes et sur sentiers.

Niveau physique : moyen, traversée avec port du sac à dos les deux jours avec la totalité des affaires prises au départ de Paris.

## Participation aux frais

**40 €**

Incluant : la nuitée au gîte d'étape de Vorey, les frais administratifs et d'organisation (cartes, topos et frais d'impression).

N'incluant pas : le repas du samedi soir, les repas de midi pris en pique-nique, les en-cas et boissons, et le petit déjeuner de dimanche.

## Transport

**Voyage** : train - billets à prendre par les participants y compris sur le parcours Ter.

Aller: Paris Retournac

Rendez-vous sur place: à Saint Etienne le samedi matin à la gare SNCF pour prendre le Ter de 8h54 vers Le Puy en Velay (descente à Retournac).

Lors des inscriptions un contact entre participants et encadrants devrait permettre des regroupements pour limiter le coût d'hébergement du vendredi soir à Saint Etienne.

Retour prévu de Retournac à Paris: Ter de Retournac à Saint Etienne à 17h17 arrivée Saint Etienne à 18h11 puis Ter pour Lyon Part Dieu et TGV Paris à 20h ).

HORAIRES A VERIFIER APRES LE CHANGEMENT DE SERVICE

## Hébergement et repas

### HEBERGEMENT

Nuitée dans un gîte communal en gestion libre- couvertures fournies- prévoir un drap sac.

1voir [ici](#) les définitions des niveaux physique et technique.

Pour le repas du soir on aura le choix entre aller au restaurant ou faire notre repas au gîte (il y a des commerces au village pour se ravitailler – référendum prévu avant le départ) Le petit déjeuner sera tiré du sac et à prendre au gîte dimanche matin.

## Programme

### Programme

Samedi : Retournac – Arties – Roche en Regnier – Nant et Vorey

Dimanche : Vorey – Daunas – Suc de Bartou - La Fayolle – Sagnes – Retournaguet – Retournac

Distance et dénivelé: jour 1 distance 19 km      montée 1050 m descente 1000 m  
jour 2 distance 18 km      montée 800 m descente 800 m

*Ce programme indicatif n'est pas contractuel. L'organisateur se réserve le droit de le modifier à tout moment, notamment en fonction des conditions du terrain, d'obstacles imprévus, des transports, du groupe, de la météo et pour toute raison de sécurité. Les participants doivent avoir le niveau physique et technique demandé ainsi que l'entraînement correspondant.*

## Équipement

### Équipement

Matériel : sac à dos, protections efficaces contre la pluie, le vent et le soleil, bonnes chaussures de

randonnée à semelles type Vibram, affaires de toilette et de rechange, pharmacie personnelle.  
En option : bâtons de marche

## Modalités sanitaires

Chacun devra être en mesure de s'aligner sur les règles sanitaires en vigueur au moment de la sortie.

## En cas d'accident grave

Si un accident grave advient lors de la sortie, il est indispensable d'avertir au plus vite les dirigeants du Club. Leurs contacts sont disponibles avec le lien suivant : <https://www.clubalpin-idf.com/contacts-urgence>.

## Inscription

Sauf mention contraire sur la page de la sortie, la demande d'inscription est possible dès maintenant en ligne ou auprès du secrétariat. Elle ne sera effective qu'après réception de vos règlements ou paiements en ligne. Vous devez impérativement effectuer tous les paiements demandés à l'inscription y compris les paiements différés.

Les places seront attribuées à partir du **vendredi 21 février 2025** selon les [règles de priorité](#) du club.

Vous pouvez vous faire remplacer ou annuler votre inscription à tout moment avant le début de la sortie, moyennant les frais spécifiés dans les [conditions d'annulation et de remboursement](#). À plus de 30 jours du départ, vous pouvez en outre souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais, à l'exclusion d'une franchise et du montant de cette assurance.